

Certains services ont poussé davantage l'informatisation, en franchissant une étape supplémentaire, basée sur l'expérience des soins infirmiers. Celle-ci a consisté à équiper les aides familiales d'un smartphone afin de consulter leur planning, confirmer leurs prestations et, si nécessaire, encoder les modifications et déclarer leurs frais de déplacement.

J'en viens à la seconde partie de votre interpellation. L'ASBL EVA est une association de bénéficiaires du BAP – le Budget d'Assistance Personnelle. Un vade-mecum a bien été réalisé, en son temps, par l'AWIPH, pour les bénéficiaires du BAP. Il a pour but de répondre concrètement aux questions que se posent les personnes ayant reçu une décision d'octroi. L'ASBL a été invitée, avec les différentes associations représentatives des personnes handicapées, lors des consultations organisées le mois dernier, dans le cadre de la mise en œuvre de l'assurance Autonomie. Elle a d'ailleurs eu un contact téléphonique avec ma collaboratrice, afin de lui exposer ses différentes remarques qui ont suivi la fameuse réunion.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Kapompole.

**Mme Kapompole (PS).** - Juste signaler que je trouve important d'avoir ce dialogue avec des ASBL, comme l'ASBL EVA, dans le cadre d'une modification aussi fondamentale que la mise en place de l'assurance Autonomie, parce qu'il est vrai qu'à un moment donné elles peuvent se sentir, sinon isolées en tant que telle, au moins incomprise, en tout cas pas suffisamment écoutées.

Je suis vraiment ravie d'apprendre qu'il y ait eu ce contact. Je n'ai pas eu les membres de l'ASBL en ligne, ou je ne les ai pas rencontrés là tout récemment. Je trouve que cela est déjà une avancée importante.

Maintenant, le vade-mecum, je n'avais pas du tout compris qu'il était rédigé et élaboré par l'AWIPH. Pour moi il était élaboré par l'ASBL EVA, parce qu'ils sont un vade-mecum. Je pense qu'on ne parle pas tout à fait de la même chose. En tout cas il faudrait investiguer et peut-être reprendre... Enfin je relirai votre réponse attentivement, mais à mon sens, on ne parle pas tout à fait de la même chose.

La dernière chose que je voudrais signaler, c'est que cette démarche innovante au niveau de la mise en place d'ateliers créatifs qui utilisent vraiment la créativité, on peut l'utiliser même en sortant de la sphère informatisation et nouvelles technologies. L'innovation ce n'est pas toujours de l'innovation technologique, c'est parfois de l'innovation sociale. On a vraiment de beaux projets en la matière. Je voudrais vraiment vous encourager à envoyer un maximum de personnes ce jeudi à Make Wallonia pour que le volet lié à la santé, aux personnes en situation de handicap, soit nourri

évidemment de ce type de démarche et puisse vous aider, et aider le cas échéant, toutes ces personnes en situation difficile.

*(Mme Kapompole, Présidente, prend place dans le fauteuil présidentiel)*

**QUESTION ORALE DE MME DURENNE À  
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX  
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION  
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR  
« L'AUGMENTATION DU PRIX DES SÉJOURS  
EN MAISON DE REPOS »**

**QUESTION ORALE DE M. DAELE À  
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX  
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION  
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE PRIX  
DES MAISONS DE REPOS »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine :

- de Mme Durenne, sur « l'augmentation du prix des séjours en maison de repos » ;
- de M. Daele, sur « le prix des maisons de repos ».

La parole est à Mme Durenne pour poser sa question.

**Mme Durenne (MR).** - Monsieur le Ministre, les prix des maisons de repos ont augmenté de 20 % en moyenne ces dernières dernières années et 75 % des personnes âgées ne seraient pas capables d'assumer le coût d'une maison de repos, selon la presse et les derniers chiffres du SPF Économie.

Le phénomène n'est pas nouveau et ces chiffres ne font que confirmer ce que nous savions déjà : une offre trop faible, une demande trop grande, les prix grimpent et les maisons de repos deviennent impayables.

Lors des séances de commissions successives, Monsieur le Ministre, vous avez évoqué à maintes reprises des solutions dans le cadre d'une réforme, notamment, des quotas réservés à chaque secteur.

Aujourd'hui, Monsieur le Ministre, face à de tels constats n'est-il pas temps d'accélérer ce tempo ? Quand la réforme de ces quotas verra-t-elle le jour ? Quand l'assurance dépendance obligatoire entrera-t-elle en vigueur ? Ne faut-il pas aller plus loin également pour empêcher une systématisation du placement des personnes âgées en maison de repos par leur famille, alors que celles-ci sont peut-être encore aptes à rester chez elle ? En d'autres termes : comment permettre aux personnes qui ont besoin d'être en maison de repos, de pouvoir trouver une place et être en mesure d'en

assumer la charge financière ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Daele pour poser sa question.

**M. Daele** (Ecolo). - Monsieur le Ministre, on sait que 75 % des personnes âgées ne disposent pas de revenus suffisants pour assumer le coût mensuel de leur séjour en maison de repos. C'est une enquête de la mutualité socialiste Solidaris, et on sait également, en parallèle, que le tarif des maisons de repos a grimpé de plus de 20 % en six ans.

La facture moyenne d'un home, des maisons de repos et des maisons de repos et de soins augmente, et donc 25 % des personnes âgées disposant de revenus les plus élevés sont en mesure de faire face grâce à leur seule pension au coût moyen d'hébergement en maison de repos. Face à cela, on peut donc avoir des inquiétudes par rapport aux tendances que cela prend en plus du souci actuel. Et donc c'est la difficulté croissante pour les personnes âgées de payer leurs maisons de repos.

Je ne suis pas très optimiste pour l'avenir, notamment à deux égards. D'une part – ma collègue l'a évoqué, mais moi je l'évoque avec un sentiment plus mitigé – la suppression des quotas de maisons de repos privées, ledit plafonnement qui, selon toute ressemblance, va augmenter le nombre de lits aux prix qui sont supérieurs à celui du public et de l'associatif. Actuellement, je n'ai pas entendu de propos qui pouvait rassurer quant à une non-augmentation moyenne du prix des lits. On risque donc d'avoir de plus nombreux lit, certes, mais plus cher !

D'autre part, il y a – et je reviendrai dans ma question qui va suivre sur l'assurance Autonomie qui est un élément positif – l'assurance Autonomie, elle, aspire l'allocation d'aide aux personnes âgées. Cette allocation d'aide aux personnes âgées, dans de nombreux cas, aide à payer la maison de repos. Or, si l'assurance Autonomie prend les montants de l'APA, l'assurance Autonomie ne sera pas disponible pour payer une maison de repos. Là, on se retrouve avec deux éléments qui ne me rendent pas optimiste par rapport à la capacité de toute une série de personnes âgées à payer, tout simplement, leur maison de repos. D'une part, on a des personnes qui s'en priveront, et d'autre part, ce sont aussi les CPAS qui, au final, prendront en charge tous ces éléments. Ce sont encore des charges supplémentaires pour les CPAS qui, on le sait, ont des difficultés financières nombreuses en ce moment. Je crains donc également que cette tendance ne grève encore plus les finances des CPAS qui sont en bout de ligne.

Voilà, je voulais avoir des éléments qui me permettraient de me rassurer – je l'espère – de me contredire pour éviter cette escalade de prix.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. le Ministre

Prévoit.

**M. Prévot**, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame et Monsieur les Députés, autant de questions sur un sujet aussi vaste, que l'on va essayer de traiter avec l'énergie qui nous reste. J'ai en tous cas tenté de rassembler vos diverses questions pour essayer d'y apporter une réponse unique, sans oublier que deux autres de vos collègues étaient normalement amenés à devoir me questionner sur le sujet.

*(Réaction d'un intervenant)*

Non. C'est presque dommage, puisqu'il y en a un des deux pour qui c'était peut-être la première fois que j'aurais pu entendre le son de sa voix.

Si l'on compare les données de votre étude avec les données de 2014 collectées pour le dernier rapport bisannuel des établissements pour aînés qui sera disponible courant juin prochain, on constate en effet une augmentation du prix journalier d'hébergement en maison de repos. Ces augmentations vont de 2 % ou 4 % respectivement pour l'hébergement dans des maisons de repos ou maisons de repos et de soins du secteur public dans le Luxembourg et du secteur privé en Province de Liège à des augmentations de 20 % dans le secteur associatif dans le Brabant wallon et jusque 28 % dans le secteur privé en Province de Namur.

Ces augmentations ne signifient pas forcément que des prix excessifs, par rapport aux autres provinces ou secteurs, sont pratiqués mais qu'il peut y avoir un « rattrapage » des prix pratiqués en 2009. C'est sans doute le cas en Province de Namur où, en 2009, le prix moyen d'une journée d'hébergement dans le secteur privé était le plus bas de Wallonie avec 33,99 euros par jour.

Dans cette comparaison, on note également que, dans le secteur public, l'augmentation n'a pas dépassé les 12 % et que les prix journaliers et de séjour ont même diminué en Province de Namur. Les prix journaliers d'hébergement dans le secteur public, toujours dans cette même province en 2009, étaient supérieurs à celui pratiqué par le secteur public dans les autres provinces. Il semble qu'un ajustement au prix du secteur public ait aussi été réalisé.

Il faut mentionner que l'utilisation de la moyenne comme outil de comparaison n'est pas particulièrement pertinente dans l'étude des prix d'hébergement, car ces moyennes sont très sensibles au fait que quelques maisons de repos pratiquent des prix très élevés, notamment dans le Brabant wallon, où les prix peuvent aller jusque 4 700 euros par mois, ce qui tire artificiellement la moyenne vers le haut.

Un meilleur outil de comparaison serait la médiane qui partage en deux les échantillons, par exemple, la médiane des prix pour la Province de Namur est de

1 207 euros ; ce qui signifie que, dans la moitié des maisons de repos, le prix d'hébergement est inférieur à 1 207 euros par mois et, dans l'autre moitié, supérieur à 1 207 euros par mois. Signalons en outre qu'entre 4 % pour le secteur commercial, et 7 % pour le secteur public, des résidents de maisons de repos bénéficient de l'aide du CPAS.

En ce qui concerne le contrôle des prix, à maintes reprises, j'ai précisé l'ensemble de l'arsenal réglementaire dont nous disposons. La majoration de ce prix ne peut pas, sur une année civile, dépasser 5 % au-delà de l'indexation des prix à la consommation survenue depuis la dernière augmentation de prix. D'autre part, tout nouveau prix doit être notifié au résident ou à son représentant, au moins un mois avant son entrée en vigueur.

Nous sommes la seule Région à avoir cet arsenal juridique afin de contenir les augmentations dans les maisons de repos. Mon cabinet vient de terminer les concertations avec le secteur pour le volet « prix en maison de repos » afin d'élaborer une réforme en phase avec la déclaration gouvernementale.

Pour rappel, la DPR prévoit que le Gouvernement veillera à renforcer le contrôle du prix des établissements d'accueil des aînés, notamment celui demandé aux résidents d'une nouvelle maison de repos ou d'une maison de repos rénovée, en demandant des justificatifs pertinents en fonction des investissements réalisés et des éventuels subsides obtenus. La déclaration prévoit aussi d'intégrer un certain nombre de suppléments dans le prix de journée d'hébergement.

J'avoue que cette concertation a été très appréciée par le secteur et les échanges fort constructifs. Je déposerai d'ici les prochaines semaines, probablement avant l'été, certainement même, auprès de mes collègues du Gouvernement, de nouveaux textes réglementaires. Pour répondre de manière plus claire encore à l'une des interrogations de Mme Durenne, cela se fera avant la fin de cette session, en tout cas au niveau du Gouvernement. Au niveau du Parlement, il faudra attendre encore un peu.

Pour ce qui concerne l'offre faible mentionnée par l'un des députés, il convient de rappeler que, entre 2005 et 2015, le nombre total de places dans les établissements pour aînés de Wallonie, tous types d'hébergement ou d'accueil confondus, est passé de 47 070 à 53 862, soit une augmentation de 6 792 places, 15 %, réparties en 3 290 places en maison de repos et maison de repos et de soins, 333 places en centre d'accueil de soins de jour et 3 169 places en résidence-services. Ces chiffres ne tiennent, en outre, pas compte des 2 348 lits de maison de repos qui sont en accord de principe au 31 décembre 2014, dont la majorité pour le secteur public, en attente de mise en exploitation.

Ces chiffres m'amènent à dire qu'il faut, plus que

jamais, rebattre les cartes si l'on veut rencontrer le défi du vieillissement de la population parce que, en 10 ans, avoir augmenté de 6 700 places là où il faudrait, d'après le Centre fédéral d'expertise en soins de santé, créer de nouvelles maisons de repos de 100 lits toutes les trois semaines et que, en parallèle, on a toujours quasi 2 400 lits qui ont été octroyés, mais qui ne sont toujours pas activés ; cela pose question et cela montre l'essoufflement du modèle qui a, jusqu'ici, prévalu.

Le nombre de places dans des établissements pour aînés n'a, en effet, pas suivi l'évolution du nombre de personnes âgées dans toutes les provinces. Si en Province de Liège et dans le Luxembourg, le nombre de places pour 10 000 habitants de 60 ans et plus, est resté assez stable, on constate une tout autre situation notamment dans le Brabant wallon, avec un nombre moyen de places bien inférieur à la moyenne wallonne.

Pour ce qui est des perspectives, des alternatives soutenues par la Wallonie existent. Il s'agit du maintien à domicile des personnes âgées, notamment via le secteur des services d'aide aux familles et aux aînés, mais aussi de l'ouverture de places en centre d'accueil de jour, le développement des soins palliatifs à domicile, mais aussi la diversification de l'offre d'hébergement via les résidences-services, dont le nombre est en considérable augmentation, +210 % entre 2005 et 2015 pour l'ensemble de la Wallonie, avec là aussi un problème lié au plafond du nombre de chambres ou de logements pour ces résidences-services dont on peut interroger la pertinence du maintien.

Il faut cependant ne pas oublier que le coût du logement en résidence-services n'est pas forcément partout plus abordable qu'en maison de repos, tant s'en faut.

Je vous confirme aussi la volonté du Gouvernement de mettre sur pied une véritable couverture autonomie au profit de tous les aînés de Wallonie. Le Gouvernement s'est engagé à veiller à ce que, progressivement, cette couverture autonomie bénéficiait à tous les Wallons, avec une attention particulière pour tous ceux qui en ont le plus besoin. C'est là une opportunité qu'offre la sixième réforme de l'État avec le transfert de l'allocation pour personnes âgées.

Je tiens à rassurer M. Daele, je ne suis pas resté sourd aux messages qui m'ont été envoyés, notamment par la **Fédération des CPAS de Wallonie**. Je suis en train de plancher sur des mécanismes qui pourraient, le cas échéant, permettre aussi non seulement qu'il n'y ait pas un alourdissement de la facture éventuelle auprès des CPAS, mais qui puisse aussi veiller à intégrer la réflexion relative à l'assurance Autonomie, y compris dans le milieu résidentiel des maisons de repos, ce qui n'avait pas été au départ explicitement prévu.

Enfin, le Gouvernement a jugé utile de renforcer les plans de cohésion sociale, et ce, pour développer un

ensemble d'initiatives en faveur d'une plus grande cohésion sociale sur le territoire communal, de manière à garantir que chaque personne puisse y vivre dignement.

Je terminerai ma réponse en abordant la privatisation des maisons de repos et de soins en Wallonie. J'imagine que cela devait être l'une des questions portées par les autres parlementaires. Durant les 10 années qui viennent de s'écouler, l'autorité politique a cherché un équilibre entre le nombre de lits disponibles en maisons de repos et de soins et à maintenir le plus longtemps possible les personnes âgées à domicile, avec un développement accru des aides informelles. Pensons en particulier au statut de l'aidant proche.

À l'heure actuelle, environ 125 000 personnes âgées de 65 ans et plus vivent en maison de repos en Belgique. Le modèle de projection estime qu'en 2025 près de 150 000 à 177 000 lits seront nécessaires, ce qui correspond à une augmentation annuelle située entre 1 600 et 3 500 lits annuels. Je rappelle que, sur 10 ans, on avait fait +6 000. Dès lors, on peut estimer les besoins en lits supplémentaires nécessaires en Wallonie, à l'horizon 2025 – 2025, c'est très rapide – entre 6 000 et 9 000 unités. Ce nombre dépend toutefois en grande partie des politiques alternatives résidentielles et de l'aide et de soins à domicile.

Vous aurez bien compris que, dans le contexte des réformes institutionnelles en cours, la Wallonie sera confrontée à un besoin de prise en charge des personnes âgées qui nécessite le déploiement d'une panoplie de soins et de service coordonnés. Ce besoin, conjugué avec le souhait d'un maintien à domicile et la limitation des budgets publics, révèle un véritable défi.

Vous le savez, le financement des maisons de repos fait partie des compétences transférées aux entités fédérées dans le cadre de la sixième réforme de l'État. Si, dans un premier temps, la phase de transition, l'INAMI continue à contrôler les données fournies par les établissements et à assurer les paiements, il reviendra ensuite aux entités fédérées. Pour ce qui concerne, dans le cadre de comité de gestion de la branche Santé de l'AViQ de décider des modalités de financement, d'attribution et de répartition de nouveaux lits, c'est pour la Wallonie.

Concernant la répartition des lits de maisons de repos entre secteurs, celle-ci vise à garantir le libre choix de la personne âgée et une structure de prix abordable pour chacun. Ceci dit, il conviendra de faire preuve d'inventivité pour les personnes âgées et pour qu'elles puissent surtout contribuer à avoir accès à une offre suffisante, abordable. Cela passera, entre autres, par une réflexion sur les quotas, sur les partenariats entre public, privé et associatif et sur aussi les balises que j'entends mettre pour canaliser les enjeux relatifs à la tarification.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Durenne.

**Mme Durenne (MR).** - Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse complète. Je suis d'accord avec vous, je reviens sur ce défi, un défi énorme qui nous attend avec le vieillissement de la population. Vous l'avez dit, un essoufflement du modèle en place. On attend avec impatience la réforme des quotas. J'étais venue vers vous avec une question écrite concernant la note d'orientation dont vous parliez au mois d'octobre ; vous m'aviez répondu qu'elle était en cours et qu'elle serait présentée dans les mois qui viennent auprès du Gouvernement. Vous le dites aujourd'hui, donc je reviendrai rapidement vers vous.

Très important aussi, ce sont les balises – vous l'avez également dit – que dans la DPR, il est bien mis que l'on devra renforcer le contrôle des prix notamment. On parle aussi de la qualité, de la mixité sociale. Je suis entièrement d'accord avec vous pour cette réforme des quotas ; et privilégier les partenariats privés publics quand on connaît les difficultés que rencontrent certaines communes et les CPAS.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Daele.

**M. Daele (Ecolo).** - Merci, Monsieur le Ministre. Vous avez répondu à mes questions, en tout cas partiellement, puisque vous me dites – pour ce qui est de mes craintes par rapport au fait que la suppression des quotas de maisons de repos privées augmentera le prix – que vous réfléchissez à un mécanisme qui fera en sorte que cela ne sera pas le cas. Cela titille ma curiosité.

D'autre part, vous m'indiquez que le fruit de l'assurance Autonomie, vous réfléchissez également à l'envisager également pour le milieu résidentiel. Je prends bonne note de vos propos qui me réjouissent. Là aussi, je vais attendre de voir ce qu'il ressort concrètement de vos cogitations avant de m'en réjouir clairement.

Il y a des propos au sein de cette réponse qui font que je suis peut-être un peu moins inquiet maintenant qu'il y a 10 minutes, mais j'attends confirmation.

**QUESTION ORALE DE M. DAELE À  
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX  
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION  
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR  
« L'ASSURANCE AUTONOMIE »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Daele à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'assurance Autonomie ».

La parole est à M. Daele pour poser sa question.

**M. Daele (Ecolo).** - Monsieur le Ministre, on reste